

DÉPARTEMENT
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S Y S E G

ARRONDISSEMENT
de LYON

Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors

Siège : Maison Intercommunale de l'Environnement
262 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE**

Délibération n° 2022-13

--o0o--

Objet :

Adoption des Budgets Primitifs 2022

Séance du : 28 mars 2022

Date de convocation : 14 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19 Titulaires
16 Suppléants

Président : Monsieur Gérard FAURAT

Secrétaire de séance : Vincent GUGLIELMI

Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance : Gérard FAURAT, Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Jean-Marc MACHON, Nathalie CHARTOIRE, Vincent GUGLIELMI, Pierre-Luc GUITTET, Thierry DILLENSEGER, Gérard MAHINC, Roger SIMON

Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance : Roger REMILLY, Jean-Philippe GILLET, Jean-François PERRAUD, Christophe GRANGE, Christophe BAUDUIN (pouvoir à G. FAURAT), Gaël DOUARD, Vincent PASQUIER, Alain CLERC (pouvoir à G. MAHINC)

Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance : Solange VENDITTELLI, Didier GUYOT

Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance : François PINGON, Jérôme CROZET, Michel CASTELLANO, Jean-Luc BERARD, Patrick BERRET, Cédric BOURGUIGNON, Claire BASSET-BELLEINGUER, Denis MONOD, Jean-Jacques COURBON, Dominique REGNIER, François DAROUX, Pascal GALAMAND, Michelle BOIRON

Membre titulaire ANC absent à la séance : Martine PERRON

Membre suppléant ANC absent à la séance : Evelyne BESSON

--o0o--

Monsieur LEVEQUE, Vice-Président donne lecture du projet des budgets primitifs de 2022.

Il précise que ces budgets reprennent :

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-200080349-20220328-DEL IB_2022_

- Les excédents de clôture de l'exercice 2021.
- Les restes à réaliser, qui sont les suivants :
 - Pour le budget principal Assainissement Collectif: 1 342 182.07 € en dépenses d'investissement et 326 595.30 € en recettes d'investissement,
 - Pour le budget annexe Eaux Pluviales : 139 679.35 € en dépenses d'investissement et 0.00 € en recettes d'investissement,
 - Pour le budget annexe Assainissement Non Collectif : pas de dépenses ni de recettes d'investissement.

Il indique que concernant le budget annexe Eaux Pluviales les modalités de calculs des clefs de répartition des participations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 restent identiques.

Ces budgets comprennent **vingt-trois opérations** du programme d'investissement en Assainissement Collectif, **une opération** du programme d'investissement en Assainissement Non Collectif, **vingt-quatre opérations** du programme d'investissement en Eaux Pluviales et s'équilibrent comme suit :

	ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	EAUX PLUVIALES (EP)	TOTAL AC + ANC + EP
Exploitation	4 194 968.95 €	118 460.00 €	1 480 686.73 €	5 794 115.68 €
Investissement	7 475 809.02 €	17 669.22 €	3 290 868.08 €	10 784 346.32 €
Budget global	11 670 777.97 €	136 129.22 €	4 771 554.81 €	16 578 462.00 €

Monsieur le Président fait procédé au vote.

Le Comité Syndical

- OUI** l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- APPROUVE** les clefs de répartition des participations du budget eaux pluviales telles que présentées,
- APPROUVE** les budgets primitifs 2022 tels que présentés,

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président
Gérard FAURAT


